



JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mercredi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance

Annonces... 25 c. la ligne Réclames... 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3 M. Lafitte et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés, à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot

ABONNEMENTS LES ABONNEMENTS datent des 1er et 16 de chaque mois et se paient d'avance. LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES Trois mois... 5 fr. Six mois... 9 fr. Un an... 16 fr.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

Le Journal du Lot et le Courrier du Lot sont désignés, pendant l'année 1870, pour la publication simultanée et in extenso des Annonces Judiciaires et Légales de l'arrondissement de Cahors, et, par extrait, des Annonces Judiciaires et Légales des arrondissements de Figeac et de Gourdon.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.

Table with multiple columns showing train schedules and prices for routes: DE CAHORS A LIBOS, DE LIBOS A CAHORS, PRIX DES PLACES, DE CAHORS A MONTAUBAN & VICE-VERSA, DE CAHORS A PARIS.

Bourse de Paris.

Table with 3 columns showing stock market data for Du 11 avril, Du 12, and Du 13.

Cahors, le 13 Avril 1870

Un Discours de M. Gambetta.

Une nouvelle illustration est venue s'ajouter à la pléiade quercenoise. Le tribun de l'affaire Baudin est devenu l'un des orateurs les plus écoutés du Corps législatif.

il a vivement combattu et repoussé ces funestes doctrines qui trouvent dans la presse et le parti révolutionnaire de fervents apôtres et de zélés défenseurs. Se séparant ensuite avec éclat de ceux qui ne veulent pas croire aux conversions loyales et désintéressées, il a déclaré qu'un changement d'opinion ne devait être condamné que lorsqu'il avait pour mobile une question d'intérêt, et il a stigmatisé « les ambitions bitieux ou les fous qui prétendent avoir dans leur poche la solution de la question sociale ».

la mémorable séance du 24 février. C'est naturel et c'est logique, et c'est pour cela que les anarchistes se montrent si mécontents. Les députés qu'ils ont choisis ne devraient pas raisonner, ils ne devraient qu'insulter et voter toujours contre le Ministère.

Nous extrayons ce qui suit d'un très-marquable article de la France : De ce grand débat sur la réforme constitutionnelle qui s'est agité devant le Corps législatif deux discours resteront, le discours de M. Gambetta et la réponse de M. Emile Ollivier.

tée de cette grande manifestation. Les orateurs de la gauche, à l'exception de M. Gambetta, ont commis la faute d'attaquer un principe, essentiellement démocratique, parce qu'ils en ont visiblement redouté les conséquences pour leurs idées.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT du 13 avril 1870. (N° 92)

LE TUEUR DU ROI

Roman historique, PAR TURPIN DE SANSAY DEUXIÈME PARTIE CHAPITRE XXV La Torture. (Suite)

L'assassin s'était dit : — Puisque je dois mourir, je ne veux pas, du moins, donner aux bourreaux de Catherine, le spectacle d'une lâche faiblesse !

l'assassin Maurevel, et l'avons fait appliquer, immédiatement, à la question, pour le forcer à nommer ses complices. Puis, se tournant vers la victime : — Faites des aveux, lui dit-il. Maurevel ne répondit pas. — Allez !... fit le procureur-royal au bourreau.

royal. — Tenaillez le patient ! s'écria-t-il. Les bourreaux obéirent. Les tenailles déchirèrent les chairs de Maurevel. Le sang coula... — Nommez vos véritables complices ! répéta l'homme de loi.

XXVI L'écartèlement. L'échafaud, sur lequel devait être exécuté Maurevel, s'élevait sur la place de Grève, Sa surélévation était de quelques pieds. A droite, se trouvait un bûcher.

sbire royal. Toutefois, il ne poussa pas une plainte. Le meurtrier s'était juré de mourir courageusement. Il ne voulait pas que Catherine pût éprouver un mouvement de joie à l'aspect de ses tortures.





